

JUIN • 2021

# Le Gouvernialud

N°50

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES

## VOTRE MAIRIE SE MODERNISE !



[WWW.GOUVERNES.FR](http://WWW.GOUVERNES.FR)

 @Gouvernes

 @mairieGouvernes

 gouvernes\_mairie



## NATHALIE TORTRAT Maire de Gouvernes

Chères Gouverniaudes, chers Gouverniauds,

Votre équipe d'élus continue sur le terrain à se mobiliser et s'activer pour répondre et anticiper les besoins des habitants de notre commune

### PETIT À PETIT, NOUS RÉALISONS NOS PROMESSES DE CAMPAGNE :

Revoir le stationnement pour assurer une meilleure circulation des piétons, vélos, voitures, bus : un arrêté a été publié pour faire stationner les utilitaires rue du Calvaire plutôt que rue Pasteur et libérer ainsi des places et donner de la visibilité à la circulation.

Nous avons participé activement à l'élaboration du Plan Local de Mobilité de Marne et Gondoire afin de créer des liaisons douces : pistes cyclables et chemins de randonnées qui favoriseront l'accès au Centre Bourg pour les habitants les plus éloignés.

Nous allons finaliser un partenariat avec la Préfecture et la Police Nationale : « Citoyens participatifs » et venons de signer un contrat avec « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES ». Ces dispositifs ont vocation à rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Nous nous étions engagés à améliorer les services aux usagers : les plages d'ouverture de la Mairie ont été étendues, le site internet [www.gouvernes.fr](http://www.gouvernes.fr) est entré en fonction. Vos élus vous reçoivent tous les samedis matins de 11h à 12h sans rendez-vous.

Nous entretenons des relations régulières avec l'opérateur désigné par l'ARCEP pour l'installation de la fibre sur notre commune. Nous œuvrons pour que les administrés qui le souhaitent puissent être fibrés. Nous équipons également l'école dans sa totalité, la bibliothèque, la Mairie et la salle Lhuillier de la fibre internet et de la téléphonie.

En septembre, avec l'arrivée des tableaux numériques dans les deux classes du bâtiment ancien de l'école, l'ensemble des classes, hors classe de maternelle (PS et MS) sera équipée. Des tablettes ont également été commandées. Nous aurons donc équipé comme promis, les classes avec du matériel numérique de qualité et adapté aux usages éducatifs. Nous avons fait refaire le grillage intérieur de la cour pour plus de sécurité et permettre aux enfants de profiter du cadre verdoyant. Le portail de l'école a été reculé pour sécuriser la sortie de l'école.

A cette heure, nous finalisons le Plan de Sauvegarde Communale destiné à venir en aide aux administrés en cas de pandémie, catastrophe naturelle et autres phénomènes.

**Parce que notre priorité c'est vous,  
nous œuvrons pour faciliter votre quotidien.**



#### NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09  
Par email : [contact@gouvernes.fr](mailto:contact@gouvernes.fr)  
Par courrier : Mairie de Gouvernes  
Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

@Gouvernes  
 @MairieGouvernes  
 @gouvernes\_mairie



N°50 - Juin 2021

Bulletin d'informations municipales  
Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X

Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT

Directeur délégué : Arnaud GUIHARD

Maquette : RoyDesign

Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAUT DES VIGNES)

Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik



## COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 11 FEVRIER 2021

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoins  
M. CABARRUS, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. COUSIN, M. ILLY,  
Mme ANDRE, Conseillers Municipaux délégués / Mme EBERT, Conseillère Municipale

### Absents :

**Pouvoirs :** Mme CHANLON à M. PUCCINELLI, Mme HILAIRE à M. MAINGON, M. TONI à Mme EBERT  
**Secrétaire de séance :** M. CABARRUS

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 h 00, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. CABARRUS secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

### Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020 :

Approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS :

### I.- SUPPRESSION DE 2 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Deux de nos agents administratifs ont réussi un concours, afin de pouvoir créer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est nécessaire de supprimer les 2 postes actuels d'adjoint administratif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression de 2 postes d'adjoint administratif.

### II.- CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE :

Suite à l'obtention pour nos deux agents du concours d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il est nécessaire de créer deux postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe. Les élus félicitent les deux lauréates.

### III.- FORMATION DES ELUS :

Madame le Maire indique que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et que la commune peut avoir à la financer. Elle précise également que les élus ont également un droit à la formation pris en charge par le CNFPT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de formation des élus et fixe le montant des dépenses liées à la formation à 2% du montant total brut des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune soit 957€.

### IV.- DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DES ENVIRONS DE FERRIERES EN BRIE (SIRSEF) :

Madame le Maire indique que le compte administratif du dernier exercice d'activité du syndicat n'ayant pas été voté, un comité syndical devra obligatoirement se réunir, pour cela les communes membres devront au préalable désigner leurs représentants,

Les deux délégués titulaires désignés sont Madame Tortrat et M. Pucinelli, les 2 délégués suppléants sont M. Illy et Madame André.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les représentants pour le syndicat intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières en brie.

### V.- SDESM : ADHESION DE 3 COMMUNES :

Madame le Maire indique que les communes membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion d'autres communes à ce syndicat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Saint Pierre les Nemours, Montereau Fault Yonne et Fontenay Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

### VI.- DESIGNATION DE DELEGUE SICPRH :

Madame le Maire indique que suite à la démission de Mme Naït Merzeg déléguée titulaire, il est nécessaire d'élire un nouveau délégué. Après accord de l'assemblée, le vote sera fait à main levée.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur CABARRUS auparavant suppléant, délégué titulaire et Madame TORTRAT déléguée suppléante.

## INFORMATIONS DIVERSES :

**DOB :** Bien que la commune ne soit pas obligée de faire de débat d'orientation budgétaire, les élus souhaitent débattre des dépenses à budgéter en toute transparence. Les élus dans le cadre de leur délégation, demandent l'achat de matériel ou de prestation de services.

Il s'est avéré nécessaire d'établir une liste des dépenses à engager, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Deux réunions ont eu lieu pour débattre de ces dépenses. Il est décidé

de réunir une commission finances, rapidement afin d'inscrire certaines dépenses au budget.

*Les gros travaux à engager sont la réfection du toit de la bibliothèque – la restauration de la salle des catéchismes – la modification du PLU – acquisition de tableaux numériques pour l'école – achat d'une remorque pour les services techniques – ordinateurs portables – site internet – mise aux normes des bâtiments publics (rénovation thermique)...*

### Marne et Gondoire : SURE et SARE :

≥ SARE : il s'agit d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, par la mise en place d'une convention passée avec le département pour mettre une personne à disposition pour aider les collectivités et particuliers pour leur rénovation énergétique.

Les sociétés polluantes payent une taxe et le fruit de cette taxe servira à financer la rénovation

≥ SURE : Service unique de rénovation énergétique, service proposé gratuitement aux habitants du territoire qui aura pour mission, l'accueil, l'information et le conseil de l'habitant tout au long du projet de rénovation, il fournira les informations techniques, financières et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation

**Révision du PLU :** Des administrés viennent en mairie pour différents projets, annexes, piscine... à ces occasions, plusieurs anomalies ont été relevées dans le PLU, notamment des différences entre zone les zones Ua et Ub.

La mise en conformité avec le SCOT, voté récemment par la Communauté de MARNE ET GONDOIRE, obligera également à une révision du PLU dans les deux ans. Cela pourrait être également l'occasion d'intégrer les préconisations des Bâtiments de France.

Pour le moment et à court terme, une révision mineure pour corriger les anomalies serait engagée.

**Voisins vigilants :** L'entreprise Voisins Vigilants a mis en place un dispositif favorisant la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité, et facilitant l'entraide et la solidarité en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage. Madame le Maire souhaite que la commune adhère à ce dispositif. Le coût est de 800 euros par an à la charge de la mairie pour l'accès à une plateforme et des panneaux « voisins vigilants ».

Certains Gouverniaux adhèrent déjà à ce dispositif, qui permet d'être alerté par mail, par téléphone fixe, portable de potentiel démarchages frauduleux ou autres...

Pour éviter toutes dérives, une charte a été mise en place, avec des règles déontologie de diffusion de l'information. Il est par exemple, impossible de poster des photos sur la plateforme...

L'objectif est de prévenir et rassurer les habitants notamment les plus vulnérables. Il va être demandé à l'entreprise voisins vigilants de présenter le dispositif à tous les élus afin de statuer sur l'opportunité d'y adhérer, certains élus craignant que le procédé soit plus anxiogène que rassurant pour nos aînés.

En parallèle, Madame Le Maire souhaite que la commune adhère à la participation citoyenne.

**Participation citoyenne :** Il s'agit d'un dispositif gratuit, qui implique les forces CITOYENNE de sécurité de l'État et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade locale de force de l'ordre.

**Conseil Municipal des jeunes :** La municipalité a décidé de se doter d'un conseil municipal des Jeunes.

15 jeunes seraient élus pour un mandat de 2 ans.

Un rdv est pris avec Madame la directrice de l'école, le 5 mars pour étudier

ce projet et y associer les enseignants qui le souhaitent. La municipalité souhaite ouvrir à tous les jeunes gouvernails, âgés de 8 à 17 ans, la possibilité de se présenter à ce conseil municipal des jeunes. Un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres pour candidater à cette élection.

**Ruelle Saint Martin :** Le maire de Bussy a contacté Mme Tortrat, il souhaite refaire cette ruelle et demande une participation de notre commune. Nous attendons les devis.

**CNAS :** M. Cabarrus présente une vidéo du Comité National des Actions Sociales aux élus.

Le CNAS est un comité d'entreprise pour les agents de la collectivité. Au total 2893.80 euros pour l'année 2020 de cotisation ont été dépensés par la mairie (soit 212 euros par agent).



## COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 01 AVRIL 2021

### Présents :

Mme TORTRAT, Maire  
M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER (arrivé au point n°4), Mme DUBAND, Adjointes  
M. CABARRUS, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. COUSIN, M. ILLY, Conseillers Municipaux délégués  
M.TONI (arrivée au point n°2), Conseillère Municipale

### Absents :

**Pouvoirs :** M. PANIER à M. PUCCINELLI (jusqu'au point n°4), de Mme EBERT à M. TONI, Mme ANDRE à Mme ROBILLARD-DIABATE  
**Secrétaire de séance :** M. PUCCINELLI

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 19 h 20, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. PUCCINELLI secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

### Procès-verbal de la séance du 11 février 2021 :

Approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes : dans les informations diverses, révision du plu, « plusieurs anomalies et incohérences ont été relevées, notamment article UA6 l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques n'a pas été modifié comme l'article Ub6. »

## DÉLIBÉRATIONS :

### I. COMPTE DE GESTION :

Ce compte de gestion présente un résultat de l'exercice 2020 excédentaire de 117 808.16€ en fonctionnement et déficitaire de 591 584.70€ en investissement. Le résultat de clôture est de 305 644.25€ en fonctionnement et de -192 564.32€ en investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

### II. COMPTE ADMINISTRATIF :

Le compte administratif présente pour l'exercice 2020 : en fonctionnement une recette de 949 533.41€ et une dépense de 831 725.25€. En investissement une recette de 620 119.34€ et une dépense de 1 211 704.04€.

Le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif. Mme Duband préside la séance.

Le Conseil approuve le compte administratif 2020 à l'unanimité.

### III. AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir examiné le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice. Le résultat de fonctionnement de 305 644.25€ doit être affecté en recette de fonctionnement au chapitre 002, et le résultat en investissement de - 192 564.32€ à affecter en dépense d'investissement chapitre 001. Il est constaté que les restes à réaliser de la section d'investissement 2020 s'élèvent en dépenses à 254 534.16€, en recettes 474 815.80€ soit un solde de restes à réaliser de 220 281.64€  
Le Conseil approuve cette affectation du résultat à l'unanimité.

### IV. BUDGET 2021

Suite à la transmission préalable au Conseil Municipal du projet de budget, qui correspond aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 26 mars 2021, Mme Duband expose les caractéristiques de ce budget. Le budget 2021 s'équilibre à 1 240 179,25€ en section de fonctionnement, et à 1 016 636,80€ en section d'investissement.

Il est prévu par prudence un article de dépenses imprévues d'investissement permettant de répondre à d'éventuels besoins urgents, compte tenu que nous ne pratiquons pas d'amortissement.

Le Conseil adopte, à l'unanimité le budget principal pour 2021 tel que décrit ci-dessus.

### V. TAUX COMMUNAUX

Les élus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux communaux des impôts directs pour 2021 sont fixés à l'identique de ceux de 2020, soit :

46,31\* % pour la taxe foncière bâtie ;

82,03 % pour la taxe foncière non bâtie.

\*Conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques et à la récupération de la part département de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient donc d'ajouter le taux de la

taxe foncière bâtie votée en 2020 soit 28.31 % au taux départemental de Seine Et Marne de 18 %.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux communaux.

### VI. MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Les agents peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande de la hiérarchie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le principe de réalisation d'heures complémentaires et/ou supplémentaires pour les agents des fonctions administratives, techniques et d'animation.

### VII. CAMG : ADHESION AU PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place un dispositif appelé « permis de louer ».

Le permis de louer est une autorisation administrative préalable à la mise en location de son logement. L'objectif est de s'assurer que les logements mis en location ne risquent pas de porter atteinte à la santé et à la sécurité de leurs occupants. Cette démarche incombe aux propriétaires lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire dans un secteur défini. Elle se fait par le biais d'une analyse des diagnostics techniques obligatoires et la visite du logement par un agent habilité.

Cette autorisation préalable de mise en location doit obligatoirement être annexée au contrat de location au moment de sa signature.

Le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions. La commune de Gouvernes souhaite adhérer à ce dispositif. Il faudra délimiter les zones sur la commune.

Le Conseil Municipal décide de faire adhérer la commune au dispositif « permis de louer » à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention (M. Panier).

### VIII. CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme ROBILLARD DIABATE explique que créer un Conseil Municipal des Jeunes à Gouvernes émane d'une véritable volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes.

Ce CMJ a pour but d'initier les jeunes à la vie politique locale en prenant en compte leurs idées, leurs besoins et soutenir leurs projets pour améliorer leur quotidien au sein de la commune. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création du Conseil Municipal des Jeunes.

### INFORMATIONS DIVERSES :

**Modification simplifiée du PLU :** Au fur et à mesure des demandes de permis, nous constatons des incohérences et des lacunes, Une révision du plu est assez coûteuse environ 50 000 euros et longue. C'est pour cela que dans un premier temps une modification simplifiée sera faite.

Faire des modifications pour intégrer ce qui est le plus gênant, aidés par la CAMG, intégrer le zonage des eaux pluviales. Dans la zone UB, les maisons situées à plus de 40m et construites avant la date d'approbation du PLU, peuvent s'agrandir et faire des travaux alors que celles qui sont dans la même situation en zone UA ne le peuvent pas.

Les clôtures en zone A ou N doivent favoriser les continuités écologiques. Actuellement la limite de hauteur en zone UP est de 12 m, en zone A elle est de 8m.

Il faut programmer une commission d'urbanisme pour se prononcer sur les modifications à apporter.

Dans une deuxième phase une révision suivra, il faudra :

- > préciser un Périmètre délimité des abords (PDA), travail à faire avec l'Architecte des Bâtiments de France. L'idée est de délimiter les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.
- > évaluer l'impact de la limite des 40m.

**Antenne relais sur Gouvernes :** Mme le Maire a reçu un opérateur pour un projet d'implantation d'antenne relais chemin des Clos sur un terrain appartenant à un agriculteur, dans un périmètre classé et dans le PPEANP.

La loi Élan a discrètement supprimé la protection face aux antennes-relais. Il est décidé d'engager une discussion avec l'opérateur en présence du responsable informatique de Marne et Gondoire pour s'inscrire dans une logique de territoire. L'objectif étant de trouver, si aucun choix ne nous est laissé, un lieu adéquat où une antenne relais serait peu visible et ne dénaturerait pas le site classé.

#### Adhésion à la participation citoyenne et voisins vigilants :

Le dispositif « voisin vigilants et solidaires » et son fonctionnement ont été présentés aux élus.

C'est un système qui rassure, resserre les liens entre voisins et renforce les relations entre citoyens et élus. La municipalité joue un rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance dans le cadre du dispositif Voisins Vigilants et Solidaires. C'est elle qui mettra en relation les voisins vigilants et solidaires et les forces de l'ordre.

Le coût annuel d'adhésion à ce dispositif est de 800,00 € pris sur le budget de fonctionnement. 10 élus votent pour, 2 s'abstiennent et 2 votent contre.

**Tableaux numériques :** La crise du Covid-19 a mis en évidence l'importance du numérique dans de très nombreux domaines de la société. C'est particulièrement le cas au niveau des écoles dans le cadre du dispositif de la Continuité pédagogique mis en œuvre par le ministère de l'Éducation Nationale. Le numérique éducatif, déjà présent dans les écoles, est en passe de devenir un élément incontournable du paysage scolaire. L'Éducation Nationale dans le cadre de projet d'équipement numérique éducatif dans le premier degré, subventionne certains équipements sur la base d'appel à projet. La commune a donc décidé de déposer un projet avec le concours de l'école pour obtenir des subventions pour l'installation de deux tableaux numériques ainsi que les vidéo projecteurs et ordinateurs qui l'accompagnent ainsi qu'une valise mobile de 8 tablettes.

**Cotation des logements sociaux :** L'Etat a lancé une réforme de la cotation pour l'attribution des logements sociaux. Cette réforme doit être menée aux niveaux des intercommunalités. Il leur incombe de mettre en place ce système d'ici septembre.

**Changement de lieu éventuel de la bibliothèque :** La CAMG n'est pas opposée au déplacement de la bibliothèque actuelle. Le lieu envisagé est l'ancienne cantine garderie, la faisabilité a été étudiée (accès handicapé, espace, Internet ...) Des travaux sont à prévoir, leurs coûts ne peuvent être supportés sur le budget 2021 au vu des finances. Ce projet est donc reporté ultérieurement.

**Fréquence de passage des ordures ménagères :** Dans les années à venir, le coût de traitement des déchets ménagers va fortement augmenter. Avec le tri sélectif, la poubelle « marron » est souvent vide. Un passage une fois par semaine serait suffisant, avantages qui ne sont pas négligeables : moins de nuisances sonores, de bouchon aux heures de passage du camion. Mme le Maire propose donc de faire passer une fois par semaine le camion des ordures ménagères. Les habitants peuvent sur le site du SIETREM, demander des poubelles plus grandes pour le tri sélectif (poubelles jaunes et vertes).

**Association les papillons :** Le but de l'association est de recueillir les paroles des enfants qui subissent des violences, maltraitements, par le biais de boîtes aux lettres dans les communes, dans lesquelles les enfants déposeraient des dessins ou textes. Les courriers seraient relevés par les membres de l'association.

Les élus sont réticents à l'installation d'une boîte à lettres sur la commune tel que cela a été présenté et préfèrent privilégier, l'intervention dans l'école de personnes formées permettant une sensibilisation des enfants et de tous les adultes en charge de ceux-ci.

**Vélo :** Quelques enfants commencent à aller à l'école à vélo. Aujourd'hui, déposer les cycles est possible grâce à la disponibilité des institutrices qui gèrent l'accueil des vélos sur le parking fermé de l'école.

L'idée est de profiter de l'aide de la région pour aménager un dépôt vélos sur l'espace public.

**Syndicat de Transports des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée et des communes environnantes :** Le Syndicat des Transports est désormais rattaché au Syndicat de Transport d'Ile de France. Déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF), le Plan Local des Mobilités (PLM) est actuellement en cours d'élaboration (phase diagnostic) et aboutira d'ici 2022 à un programme d'actions partagé par les acteurs locaux. L'évolution du territoire, l'apparition de nouvelles pratiques de déplacements ainsi que la redéfinition des objectifs régionaux en matière de mobilité durable nécessite d'engager la révision de ce plan. Celui-ci définira les actions à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années afin de faciliter les déplacements de tous (habitants, actifs, visiteurs, élèves) sur le territoire des 31 communes du périmètre (CA de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et Favières). Afin de coconstruire ce projet, le bureau d'étude en charge de ce dernier contactera les communes adhérentes dont Gouvernes. D'ores et déjà, il nous faut connaître, les écoles que fréquenteront les jeunes gouvernais à la rentrée prochaine pour demander une meilleure adaptation de l'offre de transport scolaire.



## Horaires d'accueil en mairie

LA MAIRIE VOUS OUVRE SES PORTES  
AUX HORAIRES SUIVANTS :

LUNDI, MARDI,  
JEUDI ET VENDREDI :  
9<sup>H</sup>00-12<sup>H</sup>00 | 13<sup>H</sup>30-18<sup>H</sup>15

SAMEDI : 9<sup>H</sup>00 À 11<sup>H</sup>45  
MERCREDI ET DIMANCHE : FERMÉ



Les élus assurent une permanence  
tous les samedis de 11:00 à 12:00  
pour recueillir vos demandes  
ou vous aider dans vos démarches.

# ► Environnement

## LE POINT POUR UNE BONNE GESTION DE SES DECHETS

VIE COMMUNALE

6

	<b>Calendrier de collecte</b> <i>Ville de Gouvermes</i>	Attention, aucune collecte n'est assurée le 1 <sup>er</sup> mai.
<i>Les ordures ménagères</i>		MARDI et VENDREDI
<i>Les emballages et papiers</i>		JEUDI
<i>Le verre</i>		LES JEUDIS DES SEMAINES PAIRES
<i>Les encombrants</i>		3 <sup>e</sup> LUNDI DES MOIS PAIRS
<i>Les déchets toxiques</i>		Apport en déchetterie
<i>Les déchets verts</i>		Compostage domestique ou apport en déchetterie
<i>Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</i>		Echange lors d'un nouvel achat en magasin ou apport en déchetterie
<a href="http://www.sietrem.fr">www.sietrem.fr</a>   0 800 770 061   <a href="mailto:info@sietrem.fr">info@sietrem.fr</a>		Juillet 2019

### AVENUE DES DEUX CHÂTEAUX, RUE HERMIÈRES (calendrier de ramassage de Guermantes)

- Ordures ménagères : mardi et vendredi
- Collectes sélectives (verre et papier) : lundi.
- Encombrants ; 4<sup>ème</sup> lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre
- Déchets verts : 4<sup>ème</sup> jeudi du mois à partir de mai et jusqu'en novembre inclus.

### BOULEVARD POMPIDOU (calendrier de ramassage de Lagny-sur-Marne)

- Ordures ménagères : lundi, mercredi et vendredi
- Collectes sélectives (verre et papier) : mardi.
- Encombrants : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois
- Déchets verts : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois à partir de mi mars à mi décembre

### CHEMIN DES CLOS SAINT PAIRES (calendrier de ramassage de Saint-Thibault des Vignes)

- Ordures ménagères : mardi et vendredi
- Collecte sélective emballages : lundi
- Le verre : les lundis des semaines paires
- Encombrants : 3<sup>ème</sup> vendredi des mois pairs

## LES ENCOMBRANTS

**CE QUI EST ACCEPTÉ :**  
objets ménagers, meubles, mobiliers divers  
litterie... inférieurs à 25kg.

**OÙ LES DÉPOSER ?**  
Au même endroit que vos poubelles

## PAS DE DÉCHETS VERTS DANS LA POUBELLE GRENAT



## CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages et papiers se trient

**À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS, DANS LE BAC OU LE PAVE JAUNE.**

**NOUVEAU** 

Désormais, les pots, barquettes, films en plastique et les petits emballages en métal se trient aussi !



## Emballages en verre à recycler

Bouteilles et flacons

Pots et bocaux

**NON RECYCLÉS**  
À jeter dans votre bac d'ordures ménagères

Retrouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

**Les lampes usagées**  
Les lampes usagées de type « néon » et « basse consommation » sont à déposer en déchetterie ou dans les points de vente.



## ► SE LANCER DANS LE COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES

### COMMENT SE PROCURER UN COMPOSTEUR ?

Vous souhaitez vous lancer dans le recyclage de vos déchets alimentaires et verts.

► Réservez un composteur sur le site [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr), rubrique compostage.

D'une capacité de 400 litres (environ 80 x 80 x 70 cm), en bois traité autoclave et sans entretien, les composteurs sont fabriqués par des personnes en situation de handicap.

Le SIETREM vous aide au financement : une simple participation de 20€ vous sera demandée lors de son retrait. (L'acquisition de composteurs est limitée à 2 maximum par foyer)

Vous trouverez toutes les informations pour mener à bien votre compost sur le site du SIETREM.



### Le SIETREM vous forme au compostage

Vous pourrez également bénéficier d'une formation théorique en salle et pratique avec des ateliers de jardinage écologique d'une durée de 1h30.

Formations uniquement sur inscription par mail à l'adresse : [prevention-dechets@sietrem.fr](mailto:prevention-dechets@sietrem.fr)



## ► Droit et devoirs sur les cours d'eau

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

*(Article L.210-1 du Code de l'environnement).*



### ► LES DROITS DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN.

#### Le droit d'usage de l'eau.

Il est limité aux besoins domestiques du propriétaire (abreuvement des animaux, arrosage du potager) et ne doit pas mettre en danger la vie aquatique. Modifiant le régime d'écoulement des eaux, ce droit d'usage est réglementé ; un débit suffisant doit être maintenu à l'aval.

#### La propriété des berges et du fond du lit.

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau est propriétaire du lit jusqu'à son milieu, ou en totalité, s'il possède les deux rives (Art. L215-2 du Code de l'Env.).

### ► LES DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN.

#### Entretien du cours d'eau, de la berge et de la Gondoire.

Le propriétaire riverain est tenu d'assurer un entretien régulier du cours d'eau. L'objectif est de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par l'enlèvement des embâcles, des débris flottants ou non ainsi que par l'entretien de la végétation des rives (Art. L215-14 du Code de l'Env.).

Permettre l'accès aux berges : le propriétaire doit accorder un droit de passage aux agents en charge de la surveillance des ouvrages et des travaux ainsi qu'aux agents assermentés.

## ► ENTREtenir DES RELATIONS DE BON VOISINAGE

Avec les beaux jours reviennent ... les sources de conflits entre voisins. Elles peuvent être nombreuses et empoisonner le quotidien. Des chiens qui aboient pendant des heures, des fumées qui incommode, la tondeuse qui empêche la grasse matinée dominicale...

Tour d'horizon, non exhaustif, de quelques règles (\*) à respecter pour des relations de bon voisinage apaisées. (\* Ces réglementations sont issues de service-public.fr, site officiel de l'administration française

### ► LIMITER LES SOURCES DE BRUIT

Les origines du bruit sont multiples (cris, musique, aboiements, outils de bricolage, etc.). En journée, on parle de trouble anormal de voisinage quand ces bruits sont répétitifs, intenses ou durables dans le temps. S'ils se font la nuit, entre 22<sup>h</sup> et 7<sup>h</sup>, on parle de tapage nocturne.

### ► RESPECT DES HEURES DE REPOS

Les activités nécessitant l'utilisation d'engins à moteur, comme les tondeuses, tronçonneuses, disques sont possibles à des heures bien précises.

► La semaine, jours non fériés : de 7<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup>

► Le weekend :

Samedi : de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 15<sup>h</sup> à 19<sup>h</sup>30

Dimanche et jours fériés : de 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

Les engins de chantier sont interdits

les dimanches et jours fériés, toute la journée.

### ► LES ANIMAUX

Les propriétaires doivent limiter les nuisances liées aux bruit intempestifs et répétés. Il est interdit de laisser errer ses animaux.

### ► RESPECTER LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ

Les distances à respecter sont les suivantes : pour les plantations de plus de 2 mètres: distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative pour les plantations de moins de 2 mètres: distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. »

A noter aussi que vous ne pouvez pas cueillir les fruits de l'arbre du voisin. En revanche, s'ils tombent naturellement sur votre propriété, vous pouvez les ramasser.

Pour finir, en bordure des voies publiques ou privées, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les fils conducteurs aériens électrique, des télécoms et l'éclairage public



### ► LES FEUX

Il est interdit de brûler les déchets de tontes et de taille, les branchages, feuilles mortes, ..., dans le jardin. Outre les problèmes de pollution, cela peut occasionner des désagréments pour les voisins, sans oublier les risques d'incendie en période de sécheresse ....

Brûler des déchets verts dégage des substances toxiques (dioxine), d'autant plus s'ils sont humides et brûlés avec d'autres déchets du jardin (bois traités, pots plastiques, ...) En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

D'une manière générale, la loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) interdit désormais de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs de jardin. Ces mêmes incinérateurs sont par ailleurs interdits à la vente et à l'usage en France.



## ► Plan communal de sauvegarde :

Vous avez reçu un formulaire à compléter. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore retourné au secrétariat de la Mairie, vous pouvez encore le faire jusqu'à mi-juillet par courrier ou par le lien :

<https://forms.office.com/r/PmefDdaAWW>

Peu importe votre situation, il est important d'avoir le maximum de retours afin d'organiser au mieux le secours à la population, nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il définit, en fonction des risques qui peuvent être de type naturel, technologique ou naturel et technologique, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques encourus.



## ► NIDS DE FRELONS ASIATIQUES : QUE FAIRE ?

Vous avez repéré un nid de frelon asiatique sur votre propriété ou même ailleurs ?

La Communauté d'Agglomération, consciente des risques liés au développement des colonies de frelons asiatiques, a renouvelé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA) de Seine-et-Marne.

Vous pouvez donc contacter la Communauté d'Agglomération qui centralise les demandes :

 **PAR TÉLÉPHONE**  
01 60 35 43 55

 **PAR MAIL**  
[environnement@marneetgondoire.fr](mailto:environnement@marneetgondoire.fr)

Le GDSA procédera à la destruction des nids de frelons.  
Ce service est à la charge de l'intercommunalité.

### IL EST NÉCESSAIRE DE JOINDRE À VOTRE DEMANDE :

- l'adresse du site où se trouve le nid
- un numéro de téléphone d'une personne joignable sur site
- des indications sur le nid  
(en extérieur, ou dans un bâtiment, la hauteur approximative du nid, sa taille, son accessibilité etc.)
- une photographie du nid si possible



## ADHÉSION AU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET PARTICIPATION CITOYENNE



## VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

LE SITE WEB SECURISE POUR VOTRE VOISINAGE

- L'outil pour mieux vivre dans son quartier
- L'organisation de votre quartier simplifiée
- L'annuaire du voisinage accessible en un clic
- Le plus grand système d'alerte SMS voisins/mairie

 1 000 000 de membres



Inscrivez-vous aussi, c'est simple et gratuit !  
[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

## ► Don d'un tableau De Joseph Van Dyck à la Commune de Gouvernes

Le samedi 6 Mars 2021, Madame Michelle Gendret, veuve de Mr Claude Gendret, avant de quitter la région de Lagny, nous a fait l'honneur d'offrir à la commune, cette vue du cœur de « Gouvernes » peinte par Joseph Van DYCK, dans les années 1950. Il montre l'église et la place de la Mairie de Gouvernes, vues du panorama de la rue des Pierres. Il est actuellement exposé dans la salle des Mariages.

Joseph Van Dyck (1909-1991), d'origine flamande, diplômé de l'Université de Louvain, vécut une vingtaine d'années dans la région de la Vallée de la Marne (Lagny, Thorigny et Vaires sur Marne) avant de se retirer en Dordogne à Ribérac. Il tenta de se distinguer en tant qu'artiste peintre pendant quelques années, mais dû par la suite, à la demande de sa femme, faire valoir sa formation d'ingénieur dans le traitement industriel des eaux pour vivre. Ami très proche de la famille Gendret jusqu'à sa disparition, il réalisa de nombreux portraits, natures mortes et paysages de qualité.

Ce tableau a été « le symbole de l'attachement » d'une des vieilles familles de Gouvernes implantée au moins depuis 1871. Concernant l'hôtel GENDRET, rue Pasteur, il fut ouvert vers 1900 par Octave Gendret puis son fils Maxime, lui succéda dans les années 30. Président de l'Association des Chasseurs de Gouvernes, il eut trois enfants dont Claude, né en 1933, Louise et Suzanne. Cette dernière mariée à Monsieur Pelherbe, exploita le Café-Restaurant et l'Épicerie-Tabac jusqu'à sa vente en 1974.



Rendez-vous page 17 - Le Saviez-vous n°3.

En dehors du fait que leur établissement marqua les rites de vie des Gouvernais au fil des générations, nous remercions particulièrement la famille Gendret pour le don de ce tableau, mais aussi pour l'édition d'une série de cartes postales, trésor de mémoire de ces temps révolus qui nous montre un Gouvernes très rural du début du XX<sup>e</sup> siècle. Certaines vues nous permettent de reconnaître l'allée du Château alors bordée de marronniers, l'église, la mairie et sa place, la perspective de la rue Pasteur, l'emplacement de la boulangerie, les petits ponts sur le ru, l'orme du pont de la rue Mathou, la rue Ferré..., la Grange de l'angle de la rue Victor-Hugo et de la rue Pasteur avec la publicité du Chocolat Menier, etc.... (cf : « De Curvisna à Gouvernes », Yves MOSSER).

Ainsi, petit bourg où coule la Gondoire, Gouvernes, poumon vert de Marne et Gondoire a su garder son caractère de village briard malgré la marche du progrès, des grands bouleversements du XX<sup>e</sup> siècle et des transformations du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Santé et prévention

**REPUBLICQUE FRANÇAISE** Santé publique France

**N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.**

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

**Protégez-vous**

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELÉ LE 15

**CANICULE, FORTES CHALEURS LES BONS REFLEXES**

Boire régulièrement de l'eau, rester au frais, fermer les volets et fenêtres de jour

Eviter l'alcool Manger suffisamment Se mouiller le corps Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Continuer à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Se laver régulièrement les mains Porter un masque Respecter les distances d'un mètre

S'inscrire auprès de votre mairie pour être contacté de manière régulière par téléphone Mairie au 01 64 30 12 09

EN CAS D'URGENCE, APPELER LE 15 POUR PLUS D'INFORMATIONS: 0 800 06 66 66

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES :

**MARRE Séréna**  
01 février 2021  
**SILVA TEP Mathéo**  
03 février 2021

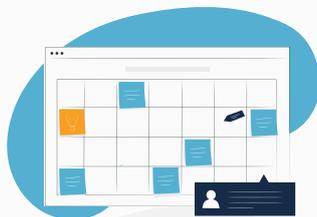
## MARIAGE :

**DESCHAMPS Stéphane**  
et **MAINDRON Séverine**  
12 juin 2021

Trois autres mariages ont eu lieu pour lesquels l'annonce dans ce journal n'a pas été autorisée

## DECES :

**FORTIER Gaëtan**  
21 février 2021  
**FANTIN Angelo**  
18 avril 2021



## ► Calendrier des manifestations

- **4 SEPTEMBRE** : Forum des associations
- **18 ET 19 SEPTEMBRE** : Journées européennes du Patrimoine
- **19 SEPTEMBRE** : Vide grenier de Gouvernes
- **2 OCTOBRE** : Nettoyage d'Automne en collaboration avec les communes de Conches et de Guermantes.
- **2 AU 9 OCTOBRE** : Campagne électorale CMJ  
10 octobre : élection du CMJ (de 10h à 12h)
- **PROJECTIONS DU CINÉCLUB**
  - samedi 2 octobre *The Good Liar (2019)*
  - samedi 6 novembre *La Vie Passionnée de Van Gogh (1956)*
  - samedi 11 décembre *Yentl (1983)*
- **27 OCTOBRE** : Soirée Beaujolais
- **4 ET 5 DÉCEMBRE** : Marché de Noël à Gouvernes
- **18 DÉCEMBRE** : Rotar'huitres - Organisée salle Lhuillier par le Rotary de Marne La Vallée. Dégustation sur place et à emporter d'huitres et de vin blanc au profit des œuvres du Rotary.  
**GOVERNIAUDS, VENEZ NOMBREUX !**



## FOCUS ► nouveau site internet de la mairie

L'équipe municipale a souhaité redonner un coup de jeune au site internet de notre commune.

C'est encore un nouveau-né mais il va s'enrichir mois après mois et vous offrir de nouveaux accès vers les informations essentielles de la vie de notre commune et de notre environnement.



[www.gouvernes.fr](http://www.gouvernes.fr)

### VOUS POUVEZ D'ORES ET DÉJÀ Y RETROUVER DES INFORMATIONS SUR :

- le patrimoine de notre commune
- la composition du conseil municipal et des équipes de la mairie
- l'école, la cantine et le périscolaire
- les publications telles que le Gouverniaud en version numérique
- des actualités de notre commune et de l'intercommunalité.

Très bientôt, des informations sur les associations, les entreprises et commerces de notre territoire viendront enrichir le contenu du site.

Il vous est également possible d'accéder au formulaire de réservation de la Salle Lhuillier.

## ► Focus Conseil Municipal des Jeunes

**NOUVEAU : Création du Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes !**

Avec ce numéro du « Gouverniaud », nous avons le plaisir de vous annoncer que lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2021, il a été voté à l'unanimité, la création du Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes, (CMJ.) Il sera mis en place au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de la rentrée scolaire 2021-2022, le contexte sanitaire ne nous ayant pas permis de lancer ce projet à bien, jusqu'à présent.

Ce conseil regroupera une quinzaine de jeunes élus à l'instar du Conseil Municipal d'adultes élus. Le recrutement s'adresse à tous les Jeunes de 7 à 17 ans, habitant Gouvernes, fille et garçon, écolier(e), collégien(ne), lycéen(ne), apprenti(e), étudiant(e) intéressé(e)s afin d'être acteur ou actrice de leur commune en participant à la construction des projets liés au cadre de vie et au bien-être de tous.

**Le Conseil Municipal des Jeunes est une assemblée qui permet :**

- de donner la parole aux jeunes, de défendre et de promouvoir les Droits de l'Enfant
- de les sensibiliser à la citoyenneté, à leurs droits et devoirs, au rôle et responsabilités d'élus locaux, de comprendre les rouages des institutions de la République Française,
- de leur apprendre à construire et défendre un projet concret, avec un budget dévolu, en respectant les contraintes techniques et les avis contraires, en recherchant un consensus,
- d'être un relais entre les Jeunes de Gouvernes et les élus municipaux,
- d'agir et d'être acteur dans le but d'améliorer leur quotidien au sein de la commune de Gouvernes.

Parallèlement à la campagne d'affiche ci-contre qui sera lancée sur les lieux d'affichage public de la commune, à la fin du mois de juin, ces élections se tiendront comme toute élection officielle, avec affiche, campagne, bulletin de vote, liste électorale, isolement et urne, puis dépouillement. Le conseil est élu pour deux ans et se réunit six ou sept fois par an, en dehors du temps scolaire et des vacances scolaires. Le Conseil Municipal des Jeunes sera encadré par deux élus Municipaux.

L'appel à candidature débutera à partir du 25 Août jusqu'au 30 septembre 2021 inclus, le dossier de candidature pourra être retiré à l'accueil de la Mairie ou directement sur le site de la Mairie de Gouvernes ([www.gouvernes.fr](http://www.gouvernes.fr)) et déposé au plus tard le 30 septembre 2021 au soir avant minuit, à l'accueil ou dans la boîte à lettres de la Mairie.

Le ou la jeune candidat(e), avec l'accord de ses parents, devra s'inscrire sur la liste électorale des jeunes, muni(e) de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il (elle) devra créer sa propre affiche au format A4 qu'il (elle) remettra en même temps que son dossier de candidature avec les grandes lignes de son programme.

Un projet pédagogique sera lancé à l'école de Gouvernes pour les classes de CE2, CM1 et CM2 pour élire les 6 candidats du primaire, dès la rentrée scolaire avec le concours des enseignants. Les autres candidats effectueront individuellement leur inscription.

Un flyer de rappel sera distribué en même temps que ceux des associations, fin Août, et un stand d'accueil sera tenu lors du Forum des Associations, le samedi 4 Septembre 2021, pour répondre à toutes les questions des candidats. Les Elections du Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes devront se tenir a priori le dimanche 10 octobre 2021 de 10 à 12h dans la salle Lhuillier à Gouvernes.



**« La jeunesse est notre espoir,  
Construisons avec elle, dès aujourd'hui le  
monde de demain ! »**

En direction des jeunes ...

Toi, jeune de Gouvernes, tu as entre 7 et 17 ans, Si tu t'intéresses à la vie de ta commune, sois volontaire.

Tu as des idées, des projets pour changer les choses...  
Participe au Conseil Municipal des Jeunes,  
Deviens Jeune Citoyen de Gouvernes !

Tu seras avec d'autres jeunes comme toi, vous vous réunirez régulièrement au cours de l'année, en dehors du temps scolaire et des vacances, à la mairie, soit six à sept fois par an. Tu participeras aux événements de la vie de ta commune

Tu seras le représentant de tes amis de ton âge et tu agiras en leur nom.

Façonne le monde de demain en devenant candidat !

Avec l'autorisation de tes parents, présente-toi, inscris-toi sur la liste électorale des jeunes, et dépose ton dossier de candidature avant le 30 septembre.

**Fais campagne entre le 2 et 9 octobre  
et incite tes camarades et voisins  
de Gouvernes à voter pour toi.**

**Les élections se dérouleront  
le dimanche 10 octobre 2021.**

**A toutes et à tous, Bonne chance !**

## ► Laura traduction

Laura Traduction est un organisme de formation créée par une jeune et dynamique formatrice anglaise en 2011. Diplômée d'une licence LEA (en traduction spécialisée), elle fait ses preuves depuis de nombreuses années et a pu s'implanter au sein de nombreuses entreprises de grande renommée comme vous pourrez le découvrir ci-dessous. Laura Traduction s'adapte à ses stagiaires et promet une formation à l'image de sa formatrice, et surtout de qualité.



Plus d'information :

<https://lauratraduction.wixsite.com/formation-anglais>

[https://youtu.be/K\\_H0aX4CFVI](https://youtu.be/K_H0aX4CFVI)



## ► Centre La Gondoire Kinesithérapeutes et Osteopathe

À deux pas de la mairie et de l'église,  
Virginie LABBE-BUCAILLE (Masseur-Kinésithérapeute),  
Mickael PAQUIN (Ostéopathe)  
Alexandre COURTOIS (Masseur-Kinésithérapeute & Ostéopathe)

vous accueillent depuis 2014 au sein de leur cabinet  
de Kinésithérapie et d'Ostéopathie.

Pédiatrie, Uro-Gynécologie, Orthopédie, Traumatologie,  
Ostéopathie du sport, Kiné du sport, chacun sa  
spécialité et malgré une patientèle déjà bien fournie, ils  
feront leur possible pour s'occuper des Gouverniauds !

Au sein du Centre La Gondoire, vous trouverez également de nombreux autres spécialistes (Hypnothérapeute, Coach professionnelle, Infirmière, Orthophoniste, Diététicienne) et leur équipe pluridisciplinaire ne fait que s'agrandir.

1, rue la Fontaine à Gouvernes | kiné : 01 72 99 38 91 | RDV ostéo sur doctolib.fr

**Vous souhaitez que votre activité apparaisse sur cette rubrique ?**

CONTACTEZ LA MAIRIE POUR LE PROCHAIN NUMÉRO DU GOUVERNIAUD

## ► Resto du coeur

A l'initiative d'Etienne FIQUET et en partenariat avec l'école et le conseil municipal, les élèves de l'école ont pu contribuer activement à la collecte de denrée alimentaire au bénéfice des Resto du Cœur. La solidarité aura trouvé un bel echo dans les dessins des enfants.

Ce n'est pas moins de 18 caisses de nourriture qui ont donc été remises à l'antenne de Saint Thibault des Vignes qui reçoit de nombreux bénéficiaires.

**BRAVO AUX ENFANTS ET MERCI À TOUS LES GOUVERNAUDS POUR LEURS DONNS.**



**LES DERNIERES INFOS DE VOTRE COMMUNE  
RETROUVEZ NOUS SUR : FACEBOOK, INSTAGRAM ET TWITTER**



@Gouvernes



@mairieGouvernes



gouvernes\_mairie

# Le petit reporter Thom, Florent & Philéas



**Nos enfants ne nous croiront pas quand on leur racontera ce qui s'est passé en 2020 et 2021 !**

## ➤ VOUS VENEZ DE VIVRE UNE PÉRIODE EXCEPTIONNELLE AVEC L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19. QU'EST-CE QUI VOUS A SEMBLÉ LE PLUS DIFFICILE ?

Garder le masque toute la journée ! Surtout quand il fait très chaud. On ne pouvait plus faire de sorties ni aller au restaurant. Il était également difficile de garder les distances. Il n'y avait plus de rencontres sportives avec les autres clubs, même quand nos activités ont pu reprendre.

## ➤ COMMENT S'EST PASSÉ L'ÉCOLE PENDANT CETTE PÉRIODE ?

C'était difficile de faire l'école à la maison, nos parents ne sont pas des maitres et des maitresses. Ils ne savent pas bien expliquer comme eux. Et puis nous avons changé nos habitudes, on pouvait jouer beaucoup plus qu'à l'école. Ça c'était bien. On était moins concentré mais nos parents ont fait des efforts pour nous expliquer le mieux possible. Depuis que nous sommes retournés à l'école nous devons porter le masque en permanence, on ne voit plus les bouches de nos camarades, la cours a été divisée en deux espaces avec impossibilité de se mélanger, les récréations ne se déroulent plus en même temps pour tous les niveaux. On ne peut donc pas jouer avec les grands ou avec les petits. On doit aussi se laver les mains tout le temps.

## ➤ QU'AVEZ-VOUS PRÉFÉRÉ ?

Pendant l'école à la maison, on pouvait se réveiller à l'heure que l'on voulait et passer plus de temps à jouer même si les copains nous manquaient.

## ➤ QUEL EST VOTRE SOUVENIR LE PLUS MARQUANT DE CETTE PÉRIODE ?

Le port du masque tout le temps ! Nos enfants ne nous croiront pas quand on leur racontera ce qui s'est passé en 2020 et 2021 !

## LISTE MINORITAIRE

« OSER & ENTREPRENDRE »

Heureux de retrouver cet espace de liberté qui nous a tant manqué, les membres de l'association Oser et Entreprendre vous souhaitent de profiter pleinement de vos vacances, en toute liberté... ou presque !

Lâchez-vous, faites-vous plaisir, tout en étant prudents et en respectant les gestes barrières.

Bonnes vacances à toutes et tous,  
« prenez soin de vous ».

Vincent TONI et son équipe

## LISTE MAJORITAIRE

« GOUVERNES ET VOUS »

Comme notre maire, Nathalie TORTRAT, a pu l'évoquer dans son édito, le programme que nous avons soumis à votre vote et qui a remporté la majorité de vos suffrages avance à bon train.

Sans revenir sur ces projets, nous souhaitons profiter de cette tribune pour remercier chaleureusement nos amies et colistières Dany LECOQ et Elodie NAIT MERZEG qui ont fait le choix de partir vivre en province au cours de l'année écoulée.

Nous sommes très heureux et fiers d'avoir pu œuvrer à leur côté au cours de ces nombreuses années d'investissements associatif ou au sein des conseils municipaux.

La science des chiffres et de la comptabilité de Dany nous a permis d'aborder notre mandat avec sérénité et conscience des difficultés auxquelles nous aurions à faire face.

L'énergie et la passion pour la solidarité et le partage d'Elodie nous manque tous les jours mais nous tâchons d'être dignes de tout ce qu'elle a entrepris pour faire vivre notre village au cours de ses différents mandats ou engagements associatifs.

Vous n'êtes plus à Gouvernes mais vous restez dans nos cœurs et pas très loin de nos commissions car toujours présentes pour nous apporter vos précieux conseils.

Belle vie à Elodie et Dany dans leurs nouvelles régions !

Nous souhaitons la bienvenue à Mélyne ANDRE, notre benjamine et colistière, au sein du conseil municipal en remplacement d'Elodie NAIT MERZEG. Nul doute que du haut de ses 20 ans, elle saura porter haut les intérêts de la jeunesse dans nos projets pour la commune. Elle est déjà très investie dans la constitution du premier Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes.

Nous souhaitons également la bienvenue à Marc ILLY, notre colistier qui succède à Dany au sein du conseil municipal.

L'équipe Gouvernes et Vous

## ► PATRIMOINE DE GOUVERNES



CELA AURA PEUT-ÊTRE ÉCHAPPÉ À CERTAINS D'ENTRE VOUS, MAIS EN 2020 NOUS AVONS FÊTÉ LE CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE CETTE HÉROÏNE NATIONALE.

Dans l'impossibilité de créer des événements 'in vivo', ces derniers mois, les membres de l'association ont continué à faire vivre l'esprit du Patrimoine à Gouvernes. C'est ainsi qu'est née l'idée de partager des anecdotes, des petites histoires en lien avec notre village, la Grande histoire ou l'actualité.

Nous avons donc commencé à rédiger des bulletins intitulés « **Le saviez-vous** » qui relatent brièvement un aspect de l'histoire de Gouvernes. L'idée est de faire paraître régulièrement ces bulletins et de couvrir tous les aspects du patrimoine. Vous trouverez dans ce numéro le bulletin **le saviez-vous n°3**. Et surtout, si vous avez des idées de sujets à aborder, n'hésitez pas à nous en faire part.

Parallèlement, nous avons eu la satisfaction de voir aboutir la restauration de la bannière de procession du Patronage Jeanne d'Arc de Gouvernes. Elle a été présentée pour la première fois à l'église à l'occasion de la messe de Pentecôte, et elle sera visible lors des ouvertures de l'église que nous envisageons chaque mois dès que nous en aurons l'autorisation.

Merci à tous les généreux donateurs et membres de l'association qui ont permis de financer cette restauration.

Notre dossier de demande de subvention auprès de la « **mission Bern** » n'a malheureusement pas été sélectionné cette année. Mais nous le représenterons l'année prochaine.

La sortie progressive du confinement va nous permettre de reprendre quelques activités et surtout de nous retrouver 'en présentiel'.

Les visites guidées de Gouvernes et de l'église pourront reprendre par petit groupes, vous pourrez consulter les dates et horaires sur le site de l'office de tourisme de Marne-et-Gondoire [www.marneetgondoire-tourisme.fr](http://www.marneetgondoire-tourisme.fr)

Les JEP (Journées Européennes du Patrimoine) auront lieu cette année les 18 et 19 septembre sur le thème « Patrimoine pour tous » le programme n'est pas encore établi, nous y serons, et nous comptons vous y retrouver ! D'ici là, nous vous souhaitons un bon été, et surtout, portez-vous bien !

Gouvernes, le 7 mai 2021



# Le saviez-vous

N°3



## > L'HÔTEL GENDRET ACCUEILLE LES GOUVERNIAUDS DEPUIS 1900 !

En 1900, Gouvernes compte trois auberges, toutes trois situées rue Paster, qui font office d'épicerie - débit de vin. Elles sont tenues par Mme veuve Morin, M. Blondel et M. Noel.

Celle située au numéro 38 est connue sous le nom d'«Hôtel Gendret». Elle propose alors au premier étage une salle de billard, et accueille les réceptions de mariage.

Elle fait en outre office de Mercerie - Epicerie - Tabac - Journaux, comme en témoigne la devanture sur cette carte postale des années 1930.

Tenue par la famille Gendret jusqu'en 1974 l'enseigne prendra ensuite l'appellation «Le Chiquito» avant de devenir depuis 2019 «Le Gouverniaud».

## > ET AUJOURD'HUI ?

Après d'importants travaux de rénovation, Gouvernes a retrouvé depuis 2019 sous l'enseigne «Le Gouverniaud» un lieu de convivialité où l'on déguste une excellente cuisine.

N'hésitez pas à vous y rendre, Ali sera heureux de vous faire découvrir le patrimoine culinaire méditerranéen !

**Envie d'en savoir plus sur l'histoire et le patrimoine de Gouvernes ?**

**f <https://www.facebook.com/patrimoinegouvernes>**

Et le «CURVISNA» livre sur l'histoire de Gouvernes, en vente auprès de l'Association ou en mairie.



Gouvernes, Conches, Guermantes

# ► Association des Anciens Combattants Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

## CÉRÉMONIES DU 8 MAI 2021

Dans la droite ligne de 2020, les cérémonies de ce 8 mai 2021 se sont encore une fois déroulées dans la plus stricte intimité en raison de la pandémie toujours présente. Seuls les adhérents titulaires de la carte du combattant étaient présents ainsi que Mesdames et Messieurs les Maires et adjoint.e.s dans leur commune respective. Pas de verre de l'amitié qui de coutume vient clore cette manifestation pour ajouter un côté convivial et d'échanges à ces rencontres. Le soleil était bien caché, mais à notre grande satisfaction, pas de pluie.

Nous caressons l'espoir d'un retour rapide à la vie normale afin que nos cérémonies du 11 novembre se fassent comme à l'accoutumée : ouverte au public et avec musiciens pour le côté solennel que cela ajoute.

Michel CHARPENEL



### SIÈGE SOCIAL :

Mairie - 77400 GOUVERNES



### ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES



## ► COMITE DES FETES

**Le comité des fêtes dans l'expectative...**

**Dans le contexte sanitaire actuel, il est très difficile de prévoir les manifestations qui vont pouvoir se dérouler prochainement.**

L'année 2019 s'est déroulée normalement sans particularité. L'association comptait 11 membres au 31 janvier 2020, date de clôture de l'exercice. La secrétaire, a présenté les activités 2019 en soulignant que pour 2020, le comité des fêtes est en sommeil en raison des événements sanitaires : seule le vide grenier fut maintenu mais par manque d'exposants du au mauvais temps nous l'avons annulé vers 8h30.

Le compte de résultat arrêté au 31 janvier 2020 fait ressortir une situation financière stable malgré un léger déficit au repas du samedi soir de la fête au village. Daniel Vernet, président, a demandé de maintenir le bureau tel qu'il est composé du fait que 2020 est une année exceptionnelle.

**C'est une année blanche pour le comité des fêtes.**

Après un printemps-été de confinement et d'interdits (pas de fête de la musique, pas de fête nationale), les dirigeants du comité des fêtes de Gouvernes ont analysé la situation actuelle, peu brillante il faut le dire.

Le comité des fêtes de Gouvernes est à la recherche de bénévoles. L'association s'essouffle un peu avec des animations réduites cette année. Les personnes qui sont intéressées pour participer à la vie associative de la commune peuvent contacter le président.

Seulement quelques personnes sont prêtes à s'investir et continuer à faire vivre les fêtes de la commune, mais elles ont besoin d'un « coup de main » pour constituer une nouvelle équipe.

L'assemblée générale s'est déroulée à huit clos le samedi 27 Mars 2021 avec réélection du bureau pour l'année 2021.

**Un appel aux volontaires est donc lancé. Il est précisé que tous les gens désireux de rejoindre le comité des fêtes comme membre ou bénévole seront les bienvenus.**

**La mobilisation des jeunes, en particulier, est indispensable, pour apporter un nouveau souffle, un dynamisme et de nouvelles idées**

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
MESSAGERIE DE L'ASSOCIATION

[comite\\_des\\_fetes\\_gouvernes@yahoo.fr](mailto:comite_des_fetes_gouvernes@yahoo.fr)

## ► AMITIE LOISIRS

### Qui sommes nous ?

Malgré les circonstances défavorables liées à la crise sanitaire, Amitiés Loisirs existe toujours et espère reprendre ses activités :

peinture sur bois, art floral, sorties, voyages (la croisière sur le Pô fin septembre est toujours d'actualité), repas à thèmes...

Nous attendons avec impatience une bonne nouvelle nous permettant de reprendre toutes nos activités très vite.

Si nous pouvons faire un repas ensemble en juin, nous contacterons nos adhérents. Prenez bien soin de vous.

Chantal Roulleau

[chantal.roulleau@free.fr](mailto:chantal.roulleau@free.fr)

01 64 02 81 68

## ► AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES



Le premier semestre 2021, a bousculé notre organisation.

Nous remercions tous les Gouverniauds pour l'accueil chaleureux à l'occasion de la traditionnelle vente de Brioche sur la commune, ainsi que notre boulanger local pour la confection.

Les brioches ont connu un franc succès ce beau dimanche de fête des mères et par manque d'anticipation, nous n'avons finalement pas honoré la vente dans plusieurs rues de Gouvernes. Nous vous prions de nous excuser, nous promettons de faire mieux en 2022.

Amicalement

## ► ENTR'CHATS

### Danse Classique, Comédie Musicale & Stretching Postural

Bonjour à tous,

Voici une nouvelle année de danse qui s'achève pour Entr'chats. Cette année aura été très chaotique, mais nous avons réussi à tenir le cap avec des cours par Zoom et en plein air. Un grand merci aux élèves qui malgré les contraintes ont gardé leur motivation, ainsi qu'à la mairie de Gouvernes pour sa gentillesse et son soutien.



Nous attendons de pouvoir retourner dans la salle de danse le plus vite possible pour retrouver des cours en présentiel.

Nous espérons pouvoir proposer comme prévu notre ballet Esméralda à l'Espace Charles Vanel le 3 juillet, nous vous tiendrons au courant car le cas échéant, nous ferons un film afin que les élèves puissent concrétiser un projet de deux ans.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances et nous serons très heureux de vous retrouver début septembre.

## Entr'Chats

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**



PAR TÉLÉPHONE  
06.64.49.50.24



PAR MAIL  
ENTR.CHATS@FREE.FR



SUR NOTRE SITE  
[www.entrchats.com](http://www.entrchats.com)